

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES
Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

MONSIEUR - SOGEDO
MONSIEUR LE RESPONSABLE - SOGEDO
MONSIEUR LE DIRECTEUR - MONT DE MARSAN AGGLO

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : MDM_AGGLO_SAINTE-PERDON

Prélèvement	00129170	Commune	SAINT-PERDON
Unité de gestion	0880 MDM_AGGLO_SAINTE-PERDON	Prélevé le :	mercredi 01 juin 2022 à 12h05
Installation	UDI 000262 ST-PERDON	par :	MARIE GAIGNARD (LPL)
Point de surveillance	P 0000000279 BOURG	Type visite :	D2
Localisation exacte	1ER JET LAVABO KITCHENETTE CENTRE LOISIRS	Motif :	CP

Type de l'analyse : M1JET Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001
Code SISE de l'analyse : 00129670 Référence laboratoire : SE224742/8649

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,18 mg/L	2	1	
Nickel	1,4 µg/L	20		
Plomb	1,2 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00129170)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. En effet, compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement, branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Signé à Mont de Marsan le 5 juillet 2022

Pour le Directeur, l'ingénieur sanitaire



LAYLLE BERNARD